



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lois et decrets

Question écrite n° 49985

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'absence regrettable de la rubrique « Conseil d'Etat » dans l'édition Lois et Decrets du Journal officiel. Outre les lois et les decrets, il figure dans cette édition les décisions du Conseil constitutionnel qui permettent de connaître facilement la ou les parties d'un texte de loi qui ont été annulées par cette haute autorité. S'agissant du Conseil d'Etat, le délai entre l'annulation d'un décret ou d'un arrêté par celui-ci et la publication d'un nouveau texte est souvent long. La création d'une nouvelle rubrique Conseil d'Etat qui mentionnerait les arrêts qu'il a rendus, permettrait ainsi à chacun de connaître les textes qui n'ont plus de valeur juridique. De plus, cette publication serait d'une aide précieuse aux élus, aux professions juridiques et elle éviterait ainsi que des erreurs soient commises en matière d'exécution de décisions ou de recours contentieux. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si cette suggestion pourrait être envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49985

Rubrique : Journaux officiels

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1611